



**PP**POINT  
LE POINT INFO DE LA PRÉFECTURE DE POLICE



• le 21 novembre 2017

➤ **Sécurité routière : opération de sensibilisation à la nécessité du port de la ceinture de sécurité.**

**Le mercredi 22 novembre 2017**, une opération de sensibilisation sur l'importance du port de la ceinture de sécurité sera organisée par la préfecture de Police, porte d'Italie (13e) de 15h30 à 17h30 dans le cadre de la campagne nationale lancée par le DISR\*.

A cette occasion, **des policiers de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC)** seront mobilisés afin de détecter les conducteurs mais aussi les passagers et les mineurs ne portant pas la ceinture de sécurité. La vérification de la bonne conformité de l'équipement pour le transport des enfants de moins 3 ans et le transport en commun de personnes sera également réalisée.

Une attention plus particulière sur les risques du non port de la ceinture sera apportée aux professionnels de la route (taxis, livreurs porte à porte, ambulanciers en intervention d'urgence...) qui n'ont pas l'obligation légale de porter la ceinture.

Au-delà du non respect de cette obligation qui fait encourir une contravention de 4e classe et la perte de 3 points sur le permis de conduire, il convient de rappeler que **354 personnes sont décédées en 2016 sur les routes françaises alors qu'elles ne portaient pas, ou mal, leur ceinture de sécurité.**

\* Délégué interministériel à la sécurité routière